



• LE TUBE PER PERMET UNE DISTRIBUTION DE L'EAU POUR LA PLUPART DES CONFIGURATIONS D'INSTALLATIONS : CHAUFFAGE, SANITAIRE ET CLIMATISATION.

• LES POINTS FORTS DU TUBE PER A PRÉ-GAINÉ SONT :

- UNE GRANDE SOUPLESSE DE CINTRAGE FACILITE SA POSE, MÊME DANS LES ENDROITS LES PLUS DIFFICILES D'ACCÈS ;

- UN RACCORDEMENT SIMPLE ET RAPIDE SANS SOUDURE ;

- UN DÉBIT CONSTANT GARANTI PAR UNE INSENSIBILITÉ À L'ABRASION ;

- LA GAINÉ SEMI-RIGIDE PROTÈGE LE TUBE PER DE TOUT RISQUE D'ÉCRASEMENT ;

• LE TUBE PER EXISTE EN VERSIONS NU, PRÉ-GAINÉ, PRÉ-GAINÉ PRÉ-ISOLÉ, ET EST DÉCLINÉ EN COULEURS ROUGE ET BLEU ET NU BLANC AVEC LISERÉ ROUGÉ OU BLEU POUR FACILITER L'IDENTIFICATION DES RÉSEAUX D'EAU CHAUDE ET FROIDE SANITAIRES ET DÉPART ET RETOUR EN CHAUFFAGE/CLIMATISATION.

• GARANTI 10 ANS, CE PRODUIT RÉPOND AUX EXIGENCES DES CERTIFICATIONS NF ET QB, ET DES NORMES ACS ET ISO.

<b>DESCRIPTION</b>	Couronne 50 m - 13/16 - Gainé rouge - Avis technique CSTB. - Températures accidentelles de pointe admissibles: +100° en classe 4 et 5 et +95°C en classe 2. - Distribution sanitaire eau froide : 20°C, 10 bars, classe 2. - Distribution sanitaire eau chaude : 70°C, 6 bars, classe 2. - Chauffage par le sol: 60°C, 6 bars, classe 4. - Chauffage par radiateur: 80°C, 6 bars, classe 5. - Distribution d'eau glacée: mini 5°C, 10 bars. - Dans la limite des stocks disponibles.
<b>APPLICATIONS</b>	Pour la réalisation de réseau d'eau sanitaire ou chauffage/climatisation (exclusivement eau chaude) Raccordement en apparent (chauffage traditionnel et sanitaire) et en encastré.
<b>PRÉCAUTION D'EMPLOI</b>	Avant l'installation, il est impératif de nettoyer les tuyauteries de l'installation. Contrôler la pression de l'eau : maxi 4 bars ; au-delà, prévoir la pose d'un réducteur de pression en tête de l'alimentation générale en sanitaire. Le tube ne doit pas être pincé, ni subir de contraintes mécaniques ; vérifier l'alignement des tuyauteries. L'installation et l'utilisation de ce raccord doivent être conformes aux règles de l'art, DTU et aux réglementations en vigueur. Se référer au CPT 2808 pour la mise en œuvre. Ne convient pas pour les utilisations d'air comprimé, gaz, produits chimiques, hydrocarbures, ...